

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2022

**L'an DEUX MIL VINGT-DEUX
Le jeudi trois novembre, à 19h00**

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

Étaient présents : BACHELIN Colette, COURSOLLE Véronique, CRAPART Patricia, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, GENEL Serge, GUÉNARD Nathalie, GUITTARD Erik, HENAUT Pierre, LEDAIN Thomas, LEVASSEUR Jean-Jacques (pouvoir de MARTEL Maryvonne), POTIN Bertrand, RICHARD Catherine.

Absente excusée : MARTEL Maryvonne (pouvoir à Jean-Jacques LEVASSEUR)

Absent : FALAIZE Kévin.

Convocation du 26 octobre 2022

Affichage du 26 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 14

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Patricia CRAPART est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

-d- **Signature du registre**

-1- OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-1- OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1) DU BUDGET DE LA COMMUNE DE BEUVARDES (13800)

- suite au visa du comptable de la SGC de Château-Thierry, et sur ces conseils, il faut prévoir une provision pour les chapitres suivants : chapitre 68 pour créances douteuses (loyers boulangerie), et chapitre 040 Opération d'ordre entre section (annulation d'un double titre en 2019)

- suite à la rétroaction de la NBI due aux agents communaux, ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice, il faut augmenter les crédits du chapitre 012 charges de personnels.

Le maire propose à l'assemblée :

- de modifier les chapitres et les articles suivants, en prenant une Décision Modificative n°1 (DM1) pour régulariser cette situation :

BUDGET DE LA COMMUNE DE BEUVARDES			
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		DÉPENSES	
Chapitre 012 Charges du personnel		Chapitre 022 Dépenses imprévues fonctionnement	
Article 6411 Personnel titulaire	+ 12 000,00 €	Article 022 Dépenses imprévues	- 20 618,41 €
Soit un total après DM1 à l'article 6411	= 114 200,00 €	Soit un total après DM1 à l'article 6518	= 19 381,59 €
Soit un total après DM1 au chapitre 012	= 159 033,00 €	Soit un total après DM1 au chapitre 65	= 19 381,59 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions			
Article 6817 Dot. Aux provis. Déprec. actifs	+ 8 618,41 €		
Soit un total après DM1 à l'article 6817	= 10 628,41 €		
Soit un total après DM1 au chapitre 6817	= 10 628,41 €		
Total des dépenses de fonctionnement après DM1 = 557 415,71 €			
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		DÉPENSES	
Chapitre 13 subventions d'investissement		Chapitre 204 subvention d'équipement versées	

Article 13258 Autres groupements	+	13 245,02 €	Article 204132 Département (USEDA)	-	13 245,02 €
Soit un total après DM1 à l'article 13258	=	13 245,02 €	Soit un total après DM1 à l'article 204132	=	49 263,92 €
Soit un total après DM1 au chapitre 13	=	13 245,02 €	Soit un total après DM1 au chapitre 040	=	49 263,92 €
Total des dépenses de fonctionnement après DM1 = 81 539,61 €					

Délibération acceptée à la majorité par l'ensemble des présents (1 abstention : Colette BACHELIN).

-2- OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE FERÉ-EN-TARDENOIS

Délibération acceptée à la majorité par l'ensemble des présents (2 contres : Patricia CRAPART, Pierre HENAUT).

-3- OBJET : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - EVALUATION DEROGATOIRE DE LA CHARGE TRANSFEREE « MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE FERÉ-EN-TARDENOIS »

Délibération acceptée à la majorité par l'ensemble des présents (2 contres : Patricia CRAPART, Pierre HENAUT).

-4- INFORMATIONS DIVERSES

Intégration des nouveaux membres dans les commissions

Cimetière : Colette BACHELIN

Embellissement : Serge GENEL, Thomas LEDAIN

Finances : pas de membre supplémentaire

Manifestations : Pierre HENAUT remplace Érik GUITTARD en tant que Vice-Président

Parts d'usage : pas de membre supplémentaire

Relations avec les administrés : Patricia CRAPART, Thomas LEDAIN

Création d'une commission Boulangerie : Serge GENEL en tant que président, Colette BACHELIN, Thomas LEDAIN, Bastien DUSSAUSOY, Véronique COURSOLE

Création d'une seconde commission du Personnel : Serge GENEL en tant que président, Bastien DUSSAUSOY, Patricia CRAPART, Bertrand POTIN. Les agents souhaitent un chef d'équipe. La commission consisterait à établir un planning des tâches.

Commission des Chemins et Fossés

Curage des fossés, Jonathan DUSSAUSOY propose 1,50 € HT (20% TVA).

L'entreprise Mascitti n'a pas envoyé le devis.

860 mètres linéaires sont à curer.

Commission Cimetière

La commission Cimetière s'est réunie 3 fois (2 août, 16 septembre et 4 octobre).

Le compte-rendu de la commission du 4 octobre expliquait les travaux à faire pour les sépultures des soldats français. L'estimation des travaux peut varier entre 200 € et 400 € par sépulture, soit environ 1 000 € minimum pour les 5 sépultures.

USEDA

Beuwardes paye à sa charge 65 000 € pour l'enfouissement du réseau.
Un emprunt a été fait lors de l'ancien mandat.
La commune ne peut plus emprunter.
Le compteur forain sera d'environ 1 mètre, vers les Tilleuls.
La pose de fibre pour les nouveaux arrivants sera gelée pendant les travaux d'enfouissement.

Centre de Gestion

La commune de Beuwardes a un document unique à jour.
Un règlement intérieur va être mis en place.

Visite de la sous-préfète

La sous-préfète vient à la commune de Beuwardes le mercredi 9 novembre à 10h.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commence à 10h15.

Noël des agents

Il n'y aura pas de chèque-cadeau pour les agents.
Il y aura une boîte de chocolat pour chaque agent.

Pont de Marlemont

Les travaux sont en cours.

Vœux du maire

La boulangerie Cackowski offre les galettes.
Il n'y aura pas de cérémonie protocolaire.

Divers

Colette Bachelin rappelle que le passage piéton devant l'école est effacé. Le parking pose également problème.

Bastien Dussaussoy propose de décaler les séances à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.

Ont signé au registre les membres présents.

À Beuwardes, le 8 novembre 2022

Le maire
Catherine RICHARD

la secrétaire de séance
Patricia CRAPART